PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL

Règlement 901-22

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'IMMOBILISATIONS SUBVENTIONNÉS PAR LE PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DE QUÉBEC (TECQ 2019-2023) ET UN EMPRUNT DE 3 708 135 $ SUR 20 ANS

_____

France Fortier, mairesse

_____

Caroline Nadeau, conseillère juridique aux affaires municipales et greffière

Avis de motion : 22 mars 2022
Présentation du projet de règlement : 22 mars 2022
Adoption du règlement : 12 avril 2022
Approbation MAMH : 4 avril 2023
Avis de promulgation donné le : 17 avril 2023

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 adopté à la séance du conseil municipal le 20 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa au deuxième alinéa du troisième paragraphe à l'article 567 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDERANT la confirmation de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 7 juillet 2021 afin de permettre la réalisation des travaux d'immobilisations dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE la subvention du gouvernement provincial d'un montant de 1 133 078 $ est versée sur une période de 20 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la subvention du gouvernement fédéral d'un montant de 2 575 057 $ est versée comptant ;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'emprunter la somme de 1 133 078 $;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné le 22 mars 2022;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été présenté le 22 mars 2022;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement était disponible pour consultation deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public dès le début de cette séance ;

CONSIDÉRANT qu'il est mentionné que le présent règlement a pour objet de décréter des travaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts de la Ville et d'emprunter les sommes nécessaires à la réalisation des travaux en attendant le versement de la subvention;

PAR CONSÉQUENT il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers que le premier projet de règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété comme suit :

ARTICLE 1 TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement porte le numéro 901-22 et le titre suivant : « *Règlement décrétant des travaux d'immobilisations subventionnés par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ 2019-2023) et un emprunt de 3 708 135 $ sur 20 ans ».*

ARTICLE 2 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 AUTORISATION DE DÉPENSES

Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ 2019-2023), le conseil est autorisé à dépenser la somme de 3 708 135 $. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de 1 133 078 $ pour une période de 20 ans (terme correspondant à celui du versement de la subvention).

ARTICLE 4 SUBVENTION

La ville pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à la convention intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et Sainte-Brigitte-de-Laval.

ARTICLE 5 REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce __e jour du mois de mars 2022.

La mairesse,	La conseillère juridique aux affaires municipales et greffière,
_____	_____
France Fortier	Caroline Nadeau, avocate, OMA

ANNEXE A – LETTRE MINISTERE

De : tecq2019-2023@mamh.gouv.qc.ca <tecq2019-2023@mamh.gouv.qc.ca>
Envoyé : 7 juillet 2021 06:43
À : Mairie SBDL <mairie@sbdl.net>
Objet : Programme TECQ 2019-2023 - Augmentation de l'enveloppe

Affaires municipales et Habitation
Québec

Gouvernement du Québec
La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
La ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Québec, le 7 juillet 2021

Monsieur Carl Thomassin
Maire
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval
414, avenue Sainte-Brigitte
Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) G0A3K0

Monsieur le Maire,

Les gouvernements du Québec et du Canada ont pris la décision d'octroyer à l'ensemble des municipalités un important soutien financier afin de favoriser la relance de l'économie dans toutes les régions du Québec.

En conséquence, un montant de 991,5 millions de dollars, constitué de parts égales des gouvernements du Québec et du Canada, est ajouté aux sommes déjà prévues dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023. Cette aide financière est applicable aux travaux d'infrastructures admissibles réalisés pendant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.

Je vous informe que la Ville recevra un montant additionnel de 886 757 $, portant son enveloppe totale à 3 708 135 $. Ainsi, la contribution financière du gouvernement du Québec est majorée à 1 133 078 $ et celle du gouvernement du Canada à 2 575 057 $.

Ces fonds additionnels seront versés au cours des trois prochaines années, selon les modalités du programme. Le montant additionnel sera donc versé en trois parts égales à compter du 15 mars 2022 et s'ajoutera aux versements déjà prévus.

Si vous désirez obtenir de l'information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures à l'adresse tecq2019-2023@mamh.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

ANDRÉE LAFOREST

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2050
Télécopieur : 418 643-1795
Courriel : ministre@mamh.gouv.qc.ca
www.mamh.gouv.qc.ca

Montréal
Tour de la Place-Victoria, 3e étage
800, rue du Square-Victoria, bureau 3.16
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 514 873-2622
Télécopieur : 514 873-2620

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ
Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées. Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

ANNEXE B – PROGRAMMATION DES TRAVAUX

Affaires municipales et Habitation
Québec

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Municipalité (code géographique) : Sainte-Brigitte-de-Laval (22045)
Volet Programmation de travaux
Programme : TECQ 2019-2023
N° de dossier : 1122045
N° de version : 1
État du dossier : Correction
Date de transmission : 2021-10-05

Bilan

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2023

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	7 909
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	2 153 500 $
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	3 708 135 $
Total des investissements à réaliser	5 861 635 $

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 $	0 $	0 $
2020-2021	0 $	155 000 $	155 000 $
2021-2022	0 $	170 444 $	170 444 $
2022-2023	862 291 $	0 $	862 291 $
2023-2024	0 $	0 $	0 $
Total	**862 291 $**	**325 444 $**	**1 187 735 $**

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 $	0 $	0 $
2020-2021	0 $	41 268 $	41 268 $
2021-2022	0 $	1 784 $	1 784 $
2022-2023	40 248 $	0 $	40 248 $
2023-2024	0 $	0 $	0 $
Total	**40 248 $**	**43 052 $**	**83 300 $**

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 $	0 $	0 $
2020-2021	0 $	0 $	0 $
2021-2022	0 $	0 $	0 $
2022-2023	170 000 $	0 $	170 000 $
2023-2024	1 537 100 $	0 $	1 537 100 $
Total	**1 707 100 $**	**0 $**	**1 707 100 $**

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales
Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 $	0 $	0 $
2020-2021	0 $	0 $	0 $
2021-2022	0 $	0 $	0 $
2022-2023	0 $	0 $	0 $
2023-2024	730 000 $	0 $	730 000 $
Total	**730 000 $**	**0 $**	**730 000 $**

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 $	0 $	0 $
2020-2021	0 $	0 $	0 $
2021-2022	0 $	0 $	0 $
2022-2023	0 $	0 $	0 $
2023-2024	0 $	0 $	0 $
Total	**0 $**	**0 $**	**0 $**

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 $	0 $	0 $
2020-2021	0 $	196 268 $	196 268 $
2021-2022	0 $	172 228 $	172 228 $
2022-2023	1 072 539 $	0 $	1 072 539 $
2023-2024	2 267 100 $	0 $	2 267 100 $
Total	**3 339 639 $**	**368 496 $**	**3 708 135 $**

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés	3 708 135 $
Montant de la contribution gouvernementale	3 708 135 $
Surplus/Déficits	0 $

Affaires municipales et Habitation
Québec

Municipalité (code géographique) : Sainte-Brigitte-de-Laval (22045)
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Correction

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1122045
N° de version : 1
Date de transmission : 2021-10-05

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux							Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		Total	
	Mise à niveau de la capacité - Poste Goudreault	Sainte-Brigitte-de-Laval	0 $	0 $	15 851 $	705 149 $	0 $		**721 000 $**	Notre installation doit avoir une remise à niveau complète et nous en profiterons pour augmenter la capacité de traitement en même temps.
	Recherche en eau (forage et analyse)	Sainte-Brigitte-de-Laval	0 $	155 000 $	6 380 $	86 355 $	0 $		**247 735 $**	Recherche en eau souterraine, travaux visant à régler un problème de manque d'eau.
	Réservoir Bellevue - Travaux et remise à niveau	Sainte-Brigitte-de-Laval	0 $	0 $	148 213 $	19 787 $	0 $		**168 000 $**	
	Puits SBL-4	Sainte-Brigitte-de-Laval	0 $	0 $	0 $	36 000 $	0 $		**36 000 $**	Travaux de mise à niveau
	Puits - Travaux	Sainte-Brigitte-de-Laval	0 $	0 $	0 $	15 000 $	0 $		**15 000 $**	Travaux visant à régler une problématique, remise à niveau
	Sous-totaux par type									
	Approvisionnement en eau potable		0 $	155 000 $	154 593 $	157 142 $	0 $		**466 735 $**	
	Traitement des eaux usées		0 $	0 $	15 851 $	705 149 $	0 $		**721 000 $**	
	Total		**0 $**	**155 000 $**	**170 444 $**	**862 291 $**	**0 $**		**1 187 735 $**	

Affaires municipales et Habitation
Québec

Municipalité (code géographique) : Sainte-Brigitte-de-Laval (22045)
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Correction

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1122045
N° de version : 1
Date de transmission : 2021-10-05

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux							Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		Total	
	Mise à jour du plan d'intervention	Sainte-Brigitte-de-Laval	0 $	41 268 $	1 784 $	40 248 $	0 $		**83 300 $**	
	Sous-totaux par type									
	Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eau potable		0 $	41 268 $	1 784 $	40 248 $	0 $		**83 300 $**	
	Total		**0 $**	**41 268 $**	**1 784 $**	**40 248 $**	**0 $**		**83 300 $**	

Affaires municipales et Habitation
Québec

Municipalité (code géographique) : Sainte-Brigitte-de-Laval (22045)
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Correction

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1122045
N° de version : 1
Date de transmission : 2021-10-05

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux							Commentaire
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		Total	
TI-66	TI-66, Remplacement total aqueduc	Rue des Sables (de Sablon à des Dunes)	Distribution	216	1	0 $	0 $	0 $	170 000 $	0 $		**170 000 $**	
TI-114	TI-114 - Nettoyage égout et colmatage pluvial	Avenue Sainte-Brigitte (Grand-Fond à Sainte-Brigitte)	Collecte	110	1	0 $	0 $	0 $	0 $	196 700 $		**196 700 $**	
TI-127	TI-127, Remplacement aqueduc et nettoyage/alésage égout	Avenue Sainte-Brigitte (Des Champs à Grand-Fond)	Distribution Collecte	105 118	1 1	0 $	0 $	0 $	0 $	163 200 $		**163 200 $**	
TI-59	TI-59, Réhabilitation sanitaire et pluvial	Avenue Sainte-Brigitte (Aqueduc à Bellevue)	Collecte	197	1	0 $	0 $	0 $	0 $	188 500 $		**188 500 $**	
TI-98	TI-98, Réhabilitation pluvial	Avenue Sainte-Brigitte (Aqueduc à hors pavage)	Collecte	44	1	0 $	0 $	0 $	0 $	112 000 $		**112 000 $**	

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux							Commentaire
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		Total	
TI-63	TI-63, Réhabilitation aqueduc/pluvial	Avenue Sainte-Brigitte (Fabrique à Auclair)	Distribution Collecte	140 89	1 1	0 $	0 $	0 $	0 $	221 000 $		**221 000 $**	
TI-35	TI-35, Réhabilitation ponctuelle sanitaire	Rue du Couvent (Fabrique à hors pavage)	Collecte	196	1	0 $	0 $	0 $	0 $	8 000 $		**8 000 $**	
TI-68	TI-68 Réhabilitation sanitaire	Rue du Couvent (Hors pavage à Collège)	Collecte	85	1	0 $	0 $	0 $	0 $	84 500 $		**84 500 $**	
TI-173	TI-173 Nettoyage sanitaire et remplacement pluvial	Hors pavage (Couvent à la fin du tronçon intégré)	Collecte	173	1	0 $	0 $	0 $	0 $	202 700 $		**202 700 $**	
TI-92	TI-92, Réhabilitation d'aqueduc et égout	Hors pavage (Richelieu à Fortier)	Distribution Collecte	401 114	1 1	0 $	0 $	0 $	0 $	157 000 $		**157 000 $**	
TI-94	TI-94, Remplacement aqueduc et égout	Rue Fortier (Fortier à Sainte-Brigitte)	Distribution Collecte	135 134	1 1	0 $	0 $	0 $	0 $	199 000 $		**199 000 $**	

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux							Commentaire
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		Total	
TI-5_2	TI-5_2 Alésage égout	Rue Richelieu (Auclair à hors pavage)	Collecte	184	1	0 $	0 $	0 $	0 $	4 500 $		**4 500 $**	
			Sous-totaux par type										
			Collecte	1 444	11	0 $	0 $	0 $	0 $	1 024 300 $		**1 024 300 $**	
			Distribution	997	5	0 $	0 $	0 $	170 000 $	512 800 $		**682 800 $**	
Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%			**Total**			**0 $**	**0 $**	**0 $**	**170 000 $**	**1 537 100 $**		**1 707 100 $**	

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux							Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024		Total	
	* Remise à niveau du terrain de balle et du chalet des sports	Sainte-Brigitte-de-Laval	0 $	0 $	0 $	0 $	365 000 $		**365 000 $**	
	* Remise à niveau de l'église pour l'aménagement de salles à vocation communautaire et culturelle	Sainte-Brigitte-de-Laval	0 $	0 $	0 $	0 $	365 000 $		**365 000 $**	
		Sous-totaux par type								
		Infrastructures communautaires	0 $	0 $	0 $	0 $	365 000 $		**365 000 $**	
		Infrastructures sportives / récréatives	0 $	0 $	0 $	0 $	365 000 $		**365 000 $**	
Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%		**Total**	**0 $**	**0 $**	**0 $**	**0 $**	**730 000 $**		**730 000 $**	

Priorité 4 – Voirie locale (MTQ)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MTQ